



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Construction d'une salle polyvalente au collège "Foch" à HAGUENAU

Rapport n° CP/2013/156

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre pour validation du Programme Technique Détaillé des Travaux visant la construction de la salle polyvalente sur le site du collège Foch de Haguenau.

Le projet d'extension et de restructuration du collège Foch (actuellement en phase travaux), ne prévoit pas de construction de demi-pension, bien que celui-ci ait été étudié en 2006, lors du concours de maîtrise d'œuvre.

Pendant plusieurs années, l'ensemble des collégiens demi-pensionnaires étaient accueillis au lycée Schuman (situé à proximité immédiate du collège Foch). Depuis 4 ans, le nombre de demi-pensionnaires augmentant, les demi-pensionnaires du collège Foch sont répartis entre le lycée Schuman et le collège Kléber, où ils sont conduits en bus aux frais du Département.

La Région propose un projet de restructuration du restaurant scolaire du lycée Schuman, rendant possible l'accueil de l'ensemble des collégiens demi-pensionnaires (250) au restaurant scolaire du lycée Schuman.

La solution envisagée consiste à étendre l'espace de restauration en condamnant la salle polyvalente du lycée, située au même niveau que le restaurant scolaire. En contrepartie, la salle polyvalente désormais manquante, difficile à implanter sur l'emprise foncière du lycée Schuman, serait construite par le Département sur l'emprise foncière du collège Foch entre l'entrée du nouveau collège et l'entrée du lycée Schuman.

Par courrier du 14 novembre 2012, la Région a répondu favorablement à cette proposition en confirmant son accord de principe pour un examen détaillé de la solution en ajoutant : « La réalisation d'un tel scénario constituerait un nouvel exemple concret de la synergie que nous souhaitons développer dans les actions de nos collectivités respectives. »

Une convention entre les deux Collectivités devra concrétiser cet accord.

Le Conseil Général du Bas-Rhin se propose donc de construire une salle polyvalente au collège Foch à Haguenau. Il s'agit d'une construction neuve d'une surface utile de 383m².

Les principaux objectifs du Conseil Général du Bas-Rhin pour cette opération sont les suivants :

- créer un espace polyvalent sur la parcelle du nouveau collège Foch restructuré,
- mutualiser les moyens entre le collège Foch et le Lycée Schuman,
- s'insérer dans le projet de réaménagement global de l'îlot Foch,
- intégrer le projet dans une démarche de haute qualité environnementale avec des objectifs de performances énergétiques conformes à la réglementation thermique RT2012.

Le pré-programme de l'opération a été validé en comité de pilotage du projet le 14 septembre 2012, sur la base d'une construction neuve, soit :

- salle de 235m², dont 180m² d'espace polyvalent et 55m² d'espace scène,
- 2 rangements de 30m² chacun,
- 2 vestiaires de 15m² chacun,
- sanitaires de 15m²,
- hall d'accueil de 20m²,
- local ménage de 8m².

Le programme complet de l'opération est décrit dans la synthèse du programme technique détaillé ci-jointe.

Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 825 500 € HT.

Le coût de l'opération toutes phases confondues (études + travaux + frais divers) est estimé à 1 350 000 € TTC.

En termes de calendrier prévisionnel, les travaux pourraient débuter au deuxième semestre 2015. Le délai de travaux est estimé à 13 mois pour une mise en service fin 2016.

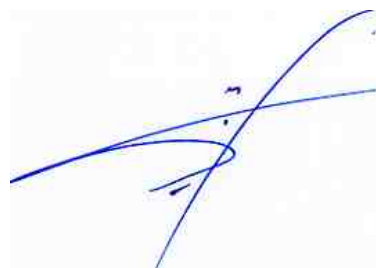
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le programme technique détaillé des travaux de l'opération des travaux de construction neuve d'une salle polyvalente au collège Foch à Haguenau, dont la synthèse est jointe en annexe au rapport,*
- *approuve le budget de l'opération intégrant les frais d'études et les frais annexes, pour un montant de 1.350.000 € toutes taxes comprises,*
- *autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL